

	<h2>Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières</h2>
<p>PHASE 3 – Réunion d'information du 16 juin 2015 à Aubord – 14H00</p> <p>Compte rendu rédigé par SEPIA Conseils</p>	

Personnes invitées

Organisme / Structure	Nom	Adresse mails	Présent	Excusé	Diffusion
SMNVC	RESSOUCHE Sophie	sophie.ressouche@vistrenque.fr	x		x
SMNVC	TRICOU Sébastien	sebastien.tricou@franceagrimer.fr		x	x
Antea Group	LACROIX Jérôme	jerome.lacroix@anteagroup.com	x		x
SEPIA Conseils	LESUEUR Julie	jl@sepia-conseils.fr	x		x
Agence de l'Eau RMC	LACOMBE Evelyne	evelyne.lacombe@eaurmc.fr	x		x
Agence de l'Eau RMC	GRAILLE Chantal	chantal.graille@eaurmc.fr		x	x
ARS - DT Gard	VEAUTE Jean-Michel	jean-michel.veaute@sante.gouv.fr		x	x
DREAL LR	LECAT Gabriel	gabriel.lecat@developpement-durable.gouv.fr		x	x
DREAL LR	CHEMIN Paul	paul.chemin@developpement-durable.gouv.fr		x	x
DDTM Gard - Service eau	LEVRIER Laurent	laurent.levrier@gard.gouv.fr		x	x
Chambre d'Agriculture 30	GALTIER Anne-Lise	anne-lise.galtier@gard.chambagri.fr	x		x
Chambre d'Agriculture 30 - Elu	POIROT Yvan	yvan.poirot@gmail.com	x		x
Chambre d'Agriculture 30 - Elu	LAGARDE Sabine	earl.tchoukoumbe@orange.fr	x		x
Chambre d'Agriculture 30 - Elu	PORTAL Jean-Louis	jeanlouis.portal@cegetel.net	x		x
Conseil Régional LR	INGOUF Régis	ingouf.regis@cr-languedocroussillon.fr		x	x
Conseil Général 30	GAUBIAC Sandrine	sandrine.gaubiac@gard.fr		x	x
EPTB Vistre	SERRE Sophie	sophie.serre-jouve@eptb-vistre.fr		x	x
SAGE VNVC	REDON Charlotte	charlotte.redon@eptb-vistre.fr	x		x
SCoT du Sud du Gard	CAUX Grégoire	gregoire.caux@nimes-metropole.fr	x		x
SCoT du Pays de Lunel	LOCILLA Michel	m.locilla@paysdelunel.fr		x	x
Agence de l'urbanisme	CHAPTAL Magali	magali.chaptal@audrna.com	x		x
NIMES Métropole - Elu Eau potable	BOLLEGUE Jacques	jacques.bollegue@lacalmette.fr	x		x
NIMES Métropole - Elu Aménagement territoire	BAZIN Michel	michel.bazin@ville-nimes.fr		x	x
NIMES Métropole	PAILLARD Franck	franck.paillard@nimes-metropole.fr	x		x
NIMES Métropole	VAUTIER Thierry	thierry.vautier@nimes-metropole.fr		x	x
SAFER LR	BOTREL Isabelle	ibotrel@saferlr.fr		x	x
UNICEM	LAUZE Jean-Bernard	jean-bernard.lauze@unicem.fr	x		x
UNICEM	ALBERT Wilfried	Wilfried.ALBERT@colas-mm.com	x		x
UNICEM GSM	GUTH Bruno	bguth@gsm-granulats.fr	x		x

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

Organisme / Structure	Nom	Adresse mails	Présent	Excusé	Diffusion
UNICEM Lafarge	CREQUER Delphine	delphine.crequer@lafarge.com	x		x
UNICEM LR	FAURE Emmanuel	efaure@carriere	x		x
CIVAM Bio 30	GUIRAUD Patrick	domaines.guiraud@wanadoo.fr		x	x
CIVAM Bio 30	FLORES Denis	g.deleuse@biogard.fr l.menneboo@biogard.fr		x	x
DDTM Gard – SAT SGLN	BRAQUET Vincent	vincent.braquet@gard.gouv.fr		x	x
DDTM Gard – SAT SGLN	CASSAR Yoan	yoan.cassar@gard.gouv.fr	x		x
DDTM Gard – Service eau	LEVRIER Laurent	laurent.levrier@gard.gouv.fr		x	x
CCI Nîmes	CASTILLON Jacqueline	christine-navarro@nimes.cci.fr		x	x
Syngenta Production France	JEAN Caroline	caroline.jean@syngenta.com		x	x
Nestle Waters Supply Sud (Perrier)	GIRARD Sébastien	sebastien.girard@waters.nestle.com		x	x
Union des Distilleries de la Méditerranée (UDM)	DHERBOMEZ Franck	franck.dherbomez@groupeudm.com		x	x
Usine Saint Mamet	Laurence Batteau	LBatteau@ccci.it		x	x
CC Terre de Camargue - Technicien	BLATIERE Philippe	p.blatiere@terredecamargue.fr		x	x
CC Terre de Camargue - Elu	CUBILIER Jean-Paul	geraldine@la-petite-camargue.fr	x		x
CC Petite Camargue (Vauvert et Aimargues) - Elu	BRUNDU André	maire@aubord.fr		x	x
CC Rhône Vistre Vidourle (Codognan et Mus) - Elu	PASCAL Thierry	thierry.vestric@orange.fr	x		x
SI des Eaux de la Vauvage (SIVU)	LAFONT Jean-Claude	lafont.jeanclaudio@gmail.com		x	x
SIVOM du Moyen Rhône	Robert MONNIER	robert.monnier@vergeze.fr		x	x
Commune de Bellegarde - Technicien	BOUDET Eric	e.boudet@mairie-bellegarde.fr		x	x
Commune de Bellegarde - Elu	ETIENNE Frédéric	frederic.etienne@rizzon.com bressot.michel@orange.fr olivier.rigal30@gmail.com		x	x
Société de Protection de la Nature du Gard	AURIER Yves	Pas de mail		x	x
Fédération gardoise des Vignerons Indépendants	GASSIER Roger	simv.gassier@wanadoo.fr		x	x
UFC Que Choisir	CUENET Bernard	cuenet.bernard@neuf.fr		x	x
COOP de France Languedoc-Roussillon - section viticole Gardoise	CHABROL Freddy			x	x

Contexte et ordre du jour de la réunion

Les nappes Vistrenque et Costières ont été identifiées comme stratégique pour l'alimentation en eau potable dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015. Le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières (SMNVC) a lancé, avec le soutien de l'Agence de l'eau, une étude d'identification et de préservation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable actuelle et future sur les nappes Vistrenque et Costières. Le groupement de bureaux d'étude

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

composé d'Antea Group et de SEPIA Conseils a été chargé de mener cette étude ; celle-ci a d'ores et déjà permis d'identifier les zones de sauvegarde et il convient maintenant d'identifier les démarches ou actions nécessaires pour protéger la ressource.

Dans ce contexte, une réunion d'information a été organisée le 16 juin 2015 à Aubord avec les acteurs impliqués, afin de les informer de la démarche et des premiers résultats de l'étude. Cette réunion d'information sera suivie de deux réunions de concertation en vue d'engager les réflexions sur les stratégies d'intervention envisageables pour protéger durablement les zones de sauvegarde.

Synthèse des échanges

MR MUR (1er adjoint Aubord) ouvre la réunion et en rappelle l'ordre du jour. Après un tour de table, SEPIA Conseils présente le plan de la réunion d'information :

- ✓ introduction à la démarche et aux enjeux qui l'entourent,
- ✓ présentation de l'étude et de son phasage,
- ✓ présentation des résultats des phases 1 et 2 de l'étude, en particulier les zones de sauvegarde identifiées,
- ✓ l'organisation de la 3^{ème} phase pour élaborer de manière concertée les stratégies d'intervention envisageables pour protéger ces zones.

Les objectifs de la démarche sont rappelés : informer les acteurs du territoire de la démarche de préservation des ressources stratégiques, et les associer à l'établissement des bases d'une stratégie pour les protéger. Cette démarche doit permettre d'identifier et de protéger les ressources stratégiques afin d'assurer la disponibilité en qualité et en quantité pour satisfaire les besoins futurs en eau potable des populations.

Les participants demandent des précisions sur les volumes actuellement prélevés dans les nappes Vistrenque et Costières ainsi que sur l'augmentation des besoins de l'alimentation en eau potable (AEP) estimés à 140 %. Le SMNVC présente les volumes prélevés dans les nappes, identifiés dans la phase 1 de l'étude :

- ✓ 15 Mm³/an pour l'alimentation en eau potable,
- ✓ 6 Mm³/an pour l'irrigation,
- ✓ 0,5 Mm³/an pour les industriels
- ✓ 2 à 3 Mm³/an pour les particuliers

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

Le SMNVC précise que, d'après l'analyse des données existantes, notamment le diagnostic du SAGE, les prélèvements devraient augmenter de 40 % par rapport aux prélèvements actuels au sein de la masse d'eau. Elle explique que la valeur présentée de 140 % correspond à la somme des prélèvements actuellement effectués dans la nappe (100 %) avec les prélèvements estimés dans le futur (40 %).

La Chambre d'agriculture du Gard exprime la crainte de voir émerger de nouvelles contraintes sur le secteur agricole. Les agriculteurs ont conscience de l'enjeu de préserver la ressource en eau pour les générations futures, et ils sont d'ailleurs pour la plupart déjà engagés dans des démarches de modifications des pratiques agricoles concourant au respect de la ressource en eau, notamment dans les aires d'alimentation et les périmètres de protection des captages. Il faut toutefois que les agriculteurs puissent continuer d'exercer leur activité dans des conditions économiquement viables. La chambre d'agriculture se demande quand le plan d'actions élaboré devra être appliqué, et s'il y a des obligations qui en découleront. Elle souligne en outre que les agriculteurs auront tendance à sécuriser leurs besoins en eau avec le réseau BRL, qui importe de l'eau brute du Rhône dans le secteur.

SEPIA Conseils revient sur l'objectif principal du plan d'actions qui est de préserver la ressource en eau sur le long terme, et non pas de se substituer aux démarches de reconquête de la qualité actuellement menées sur le territoire (notamment sur les zones de protection des captages classés prioritaires). Elle rappelle que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vistre nappes Vistrenque et Costières (VNVC), actuellement en cours d'élaboration, recouvre la quasi-totalité des zones de sauvegarde identifiées sur le territoire. Le SAGE constitue un levier particulièrement intéressant pour protéger durablement les ressources stratégiques, tant pour le lieu de débats et de réflexion que le SAGE offre à cette préoccupation, que pour les dispositions concrètes qu'il permet de faire adopter. D'autre part, les documents d'urbanisme et les décisions administratives doivent être compatibles avec les dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE (document opposable à l'administration) et les ICPE et les IOTA doivent être conformes aux articles du règlement du SAGE (document opposable aux tiers et à l'administration).

A ce titre, des propositions de dispositions et articles pour le futur SAGE seront faites dans le cadre de la phase 3 sur la base des résultats de la concertation. Elles seront ensuite soumises à votre validation lors du COPIL de phase 3 élargi à l'ensemble des participants à la concertation. Ces propositions constitueront des pistes de réflexion pour la rédaction du document final du SAGE, qui

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

fera l'objet d'un travail spécifique de concertation et d'approbation par la CLE ainsi que d'une analyse juridique pour la rédaction précise des mesures et articles. Les mesures qui seront finalement adoptées dans le SAGE devront être mises en place par les acteurs du territoire dès l'approbation du SAGE.

L'Agence de l'eau signale qu'il est prévu une approbation du SAGE VNVC pour 2016.

SEPIA Conseils ajoute que d'autres outils pourront toutefois être utilisés ou valorisés pour préserver les zones de sauvegarde (ex : SCoT, outils existants pour la protection des espaces naturels, communication, sensibilisation...), ceux-là feront l'objet d'un plan d'actions à part. Aucun dispositif réglementaire n'encadrant aujourd'hui cette démarche, le plan d'actions hors SAGE sera mis en œuvre par les acteurs du territoire sur la base du volontariat.

L'UNICEM informe que seul le Schéma Régional des Carrières (SRC) est compétent dans la réglementation de l'activité des carrières.

SEPIA Conseils indique que le SAGE ne peut modifier les procédures administratives existantes ni créer de nouvelles procédures. Le SAGE a la possibilité de rappeler les interdictions déjà prévues par la réglementation mais il ne peut en ériger de nouvelles directement de lui-même. Les formulations, conformes à la réalité de l'impact juridique des SAGE, n'empêchent toutefois pas que les objectifs décidés dans la concertation amènent bel et bien l'administration à prendre ses responsabilités en interdisant des activités, lorsque les objectifs du SAGE le justifieront.

L'Agence de l'urbanisme s'interroge sur les enjeux et impacts potentiels de cette démarche sur les activités et l'aménagement du territoire. SEPIA Conseils explique que les impacts de la démarche découleront des mesures qui seront finalement adoptées dans le SAGE. L'Agence de l'eau énonce à titre d'exemple une préconisation faite sur d'autres territoires: limiter l'urbanisation sur les zones de sauvegarde de manière à conserver le potentiel d'implantation de nouveaux captages. L'objectif de cette mesure n'est pas d'empêcher toute urbanisation sur les zones, mais bien d'avoir une urbanisation à la fois raisonnée et compatible avec la vulnérabilité de la ressource.

L'UNICEM spécifie que les cailloutis du Villafranchien constituent un gisement unique en France. La mise en place de contraintes sur l'activité extractive dans ce secteur peut ainsi s'avérer préjudiciable dans le domaine de la construction.

La Chambre d'agriculture témoigne également de la valeur agricole du territoire.

Un des objectifs de la concertation sera donc de concilier la protection de la ressource en eau avec la préservation des richesses patrimoniales et la viabilité des activités économiques, qui font vivre aujourd'hui le territoire.

L'Agence de l'urbanisme expose l'idée de devoir être plus vertueux dans tous les domaines, tant dans l'aménagement du territoire, que dans l'exercice des activités agricoles et industrielles.

La Chambre d'agriculture informe qu'une étude est actuellement menée sur la valorisation économique des efforts environnementaux. L'agriculture biologique est reconnue aujourd'hui auprès des consommateurs. En revanche, l'agriculture raisonnée n'est pas reconnue, et ne constitue donc pas un avantage économique pour les agriculteurs alors que des efforts conséquents sont faits pour limiter les intrants.

SEPIA Conseils évoque les circuits courts pour mettre en valeur les produits du territoire et les spécificités de production. La Chambre d'agriculture répond que les consommateurs sont partout, et pas seulement sur le territoire Gardois. Il est vrai que « la culture du marché » pour venir acheter des produits locaux n'est pas la même selon les territoires. Dans le sud, les marchés se sont désertés au cours du temps. Par ailleurs, le taux de chômage important en Languedoc Roussillon incite la population à rechercher des produits moins chers dans les supermarchés discount.

L'UNICEM se demande si les périmètres des zones de sauvegarde seront soumis à discussion lors de concertation. Antea Group précise que le zonage a été établi avec le comité de pilotage dans les phases précédentes de l'étude sur la base des données existantes (notamment les périmètres de protection, et les aires d'alimentation des captages). Les limites des zones de sauvegarde ne seront ainsi pas soumises à la concertation puisqu'elles répondent à des exigences techniques. L'objectif est bien d'avoir une logique hydrogéologique dans la délimitation des zones pour pouvoir préserver durablement ces ressources en vue d'une utilisation future pour l'AEP.

L'Agence de l'urbanisme s'interroge alors sur l'impact éventuel de la ville de Nîmes sur les ressources à préserver. Il est expliqué que la logique hydrogéologique de délimitation des zones vise à avoir des aires les plus indépendantes possibles. La nappe restant toutefois une unité hydrogéologique, une pollution en dehors des zones peut malgré tout venir impacter la ressource à préserver. Antea Group précise en outre que la ville de Nîmes et ses alentours n'ont pu être retenus comme stratégique au regard de l'urbanisation développée.



Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

La communauté d'agglomération de Nîmes mentionne que la ville de Nîmes est uniquement alimentée par l'eau du Rhône, avec des prélèvements réalisés soit en nappe, soit directement dans le canal BRL (avec un traitement adapté avant distribution).

Après remerciements des participants, SEPIA Conseils indique que les documents élaborées dans le cadre des phases 1 et 2 de l'étude, et le diaporama et le compte-rendu de cette réunion seront envoyés à chaque invité en préparation des prochaines réunions de concertation.

	<h2>Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières</h2>
<p>PHASE 3 – Réunion de concertation du 30 juin 2015 à Aubord – 15H00</p> <p>Compte rendu rédigé par SEPIA Conseils</p>	

Personnes invitées

Organisme / Structure	Nom	Adresse mails	Présent	Excusé	Diffusion
Agence de l'Eau RMC	LACOMBE Evelyne	evelyne.lacombe@eaurmc.fr	x		x
DREAL LR	CHEMIN Paul	paul.chemin@developpement-durable.gouv.fr		x	x
DDTM Gard – SAT SGLN	BRAQUET Vincent	vincent.braquet@gard.gouv.fr		x	x
DDTM Gard – SAT SGLN	CASSAR Yoan ROMERA Sandrine	yoan.cassar@gard.gouv.fr sandrine.romera@gard.gouv.fr	x		x
EPTB Vistre	SERRE Sophie	sophie.serre-jouve@eptb-vistre.fr		x	x
SAGE VNVC	REDON Charlotte	charlotte.redon@eptb-vistre.fr	x		x
SCoT du Sud du Gard	CAUX Grégoire	gregoire.caux@nimes-metropole.fr	x		x
SCoT du Pays de Lunel	LOCILLA Michel	m.locilla@paysdelunel.fr		x	x
NIMES Métropole - Elu Aménagement territoire	BAZIN Michel	michel.bazin@ville-nimes.fr		x	x
NIMES Métropole	VAUTIER Thierry	thierry.vautier@nimes-metropole.fr		x	x
CC Terre de Camargue - Technicien	BLATIERE Philippe	p.blatiere@terredecamargue.fr	x		x
CC Terre de Camargue - Elu	CUBILIER Jean-Paul	geraldine@la-petite-camargue.fr		x	x
CC Rhône Vistre Vidourle (Codognan et Mus) - Elu	PASCAL Thierry	thierry.vestric@orange.fr	x		x
SI des Eaux de la Vauvage (SIVU)	LAFONT Jean-Claude	lafont.jeanclaudio@gmail.com		x	x
SIVOM du Moyen Rhône	MONNIER Robert	robert.monnier@vergeze.fr	x		x
Chambre d'Agriculture 30	GALTIER Anne-Lise	anne-lise.galtier@gard.chambagri.fr	x		x
Chambre d'Agriculture 30 - Elu	GAUBIAC Sandrine			x	x
Chambre d'Agriculture 30 - Elu	POIROT Yvan	yvan.poirot@gmail.com	x		x
Chambre d'Agriculture 30 - Elu	PORTAL Jean-Louis	jeanlouis.portal@cegetel.net	x		x
Fédération gardoise des Vignerons Indépendants	GASSIER Roger	simv.gassier@wanadoo.fr	x		x
CCI Nîmes	CASTILLON Jacqueline	christine-navarro@nimes.cci.fr		x	x
Syngenta Production France	JEAN Caroline	caroline.jean@syngenta.com		x	x
Nestle Waters Supply Sud (Perrier)	GIRARD Sébastien	sebastien.girard@waters.nestle.com		x	x
UNICEM	LAUZE Jean-Bernard	jean-bernard.lauze@unicem.fr	x		x
UNICEM	ALBERT Wilfried	Wilfried.ALBERT@colas-mm.com	x		x
UNICEM GSM	GUTH Bruno	bguth@gsm-granulats.fr	x		x
UNICEM LR	FAURE Emmanuel	efaure@carriere	x		x

Organisme / Structure	Nom	Adresse mails	Présent	Excusé	Diffusion
UFC Que Choisir	CUENET Bernard	cuenet.bernard@neuf.fr		x	x
Société de Protection de la Nature du Gard	AURIER Yves	Pas de mail		x	x
Président du SMNVC Commune d'Aubord - Elu	TRICOU Sébastien	sebastien.tricou@franceagrimer.fr	x		x
SMNVC	RESSOUCHE Sophie	sophie.ressouche@vistrenque.fr	x		x
Antea Group	LACROIX Jérôme	jerome.lacroix@anteagroup.com	x		x
SEPIA Conseils	LESUEUR Julie	jl@sepia-uw.fr	x		x
SEPIA Conseils	DOUSSIN Nicolas	nd@sepia-uw.fr	x		x

Contexte et ordre du jour de la réunion

Les nappes Vistrenque et Costières ont été identifiées comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015. Le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières (SMNVC) a lancé, avec le soutien de l'Agence de l'eau, une étude d'identification et de préservation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable actuelle et future sur les nappes Vistrenque et Costières. Le groupement de bureaux d'étude composé d'Antea Group et de SEPIA Conseils a été chargé de mener cette étude ; celle-ci a d'ores et déjà permis d'identifier les zones de sauvegarde et il convient maintenant d'identifier les démarches ou actions nécessaires pour protéger la ressource.

Dans ce contexte, une réunion d'information a été organisée le 16 juin 2015 à Aubord avec les acteurs impliqués, afin de les informer de la démarche et des premiers résultats de l'étude. Cette réunion d'information a été suivie de deux réunions de concertation en vue d'engager les réflexions sur les stratégies d'intervention envisageables pour protéger durablement les zones de sauvegarde.

Le présent compte-rendu retrace les principaux échanges et les points importants évoqués lors de la réunion de concertation organisée le mardi 30 juin 2015 à Aubord, qui portait plus particulièrement sur les zones de sauvegarde localisées en rive droite du Vistre.

Synthèse du déroulement de la réunion et des échanges

SEPIA Conseils ouvre la réunion et en rappelle l'ordre du jour. Le programme de la réunion est présenté :

- ✓ Présentation de 10 min pour rappeler la démarche et les zones de sauvegarde identifiées dans les phases précédentes, en particulier celles localisées en rive droite du Vistre,
- ✓ Phase d'échange et d'organisation des idées en 3 temps :

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

- Hiérarchisation des enjeux en lien avec la préservation de la ressource,
- Identification des besoins des acteurs du territoire,
- Pistes de solutions envisagées pour préserver durablement les zones de sauvegarde,

Lors de la présentation des zones de sauvegarde, l'UNICEM s'interroge sur la délimitation nord-ouest de la zone d'Aimargues, Mus et Codognan. ANTEA note la remarque, et indique à l'UNICEM qu'il reviendra vers eux par mail pour apporter les précisions techniques sur ce zonage.

Sur la base des connaissances acquises lors des phases 1 et 2 de l'étude, une première hiérarchisation des enjeux en lien avec la préservation des ressources stratégiques a été proposée aux participants pour que chacun puisse la compléter ou la modifier selon sa vision et sa perception du territoire. Quatre groupes ont été formés pour **dialoguer sur les enjeux en lien avec la préservation des zones de sauvegarde.** Un représentant de chaque groupe a ensuite synthétisé devant l'ensemble des participants les échanges ayant eu lieu au sein de son groupe.

Pour pouvoir cibler plus facilement la ou les zones de sauvegarde concernées par les différents enjeux, une lettre a été attribuée à chaque zone comme suit :

Lettre désignant la zone	Nom de la zone de sauvegarde	ZSE	ZSNEA
A	Ledenon, Marguerittes et Saint Gervasy	x	
B	Bernis, Milhaud et Vestric	x	
C	Mus, Codognan et Aimargues	x	
D	Le Cailar Saint Laurent d'Aigouze		x

Le tableau ci-après présente la hiérarchisation des enjeux proposée par chaque groupe de travail, chaque enjeu pouvant être rattaché à une ou plusieurs zones de sauvegarde. La couleur rouge désigne un enjeu prioritaire, la couleur jaune correspond à un enjeu moyennement prioritaire et la couleur bleue représente un enjeu peu ou pas prioritaire pour la préservation des ressources stratégiques. Les cases blanches indiquent que les acteurs ne se sont pas prononcés sur ces enjeux.

Les principaux points évoqués par les participants sont présentés ci-après par enjeu.

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

Thème	Enjeu	Proposition initiale	Proposition groupe Bleu		Proposition groupe Rose	Proposition groupe Orange	Proposition Groupe Vert			
Activités domestiques (collectivités et particuliers)	Assainissement collectif et ANC	B	ABC		ABCD		A	B	C	D
	Gestion des eaux pluviales	-	ABC		ABCD		A	B	C	D
	Forages privés	ABCD	ABC		ABCD		A	B	C	D
	Phyosanitaires	ABCD	ABC		ABCD		A	B	C	D
Activités agricoles	Utilisation des intrants	ABCD	ABC			ABCD	A	B	C	D
	Effluents agricoles	ABCD	ABC		ABCD	ABCD	A	B	C	D
	Pratiques d'épandage	ABCD	ABC		ABCD	ABCD	A	B	C	D
Activités industrielles	Effluents/rejets industriels	ABC	ABC		ABCD	ABC	A	B	C	D
	Activités extractives	C	ABC		ABCD	ABC	A	B	C	D
	Anciens sites	ABC	ABC		ABCD		A	B	C	D
Infrastructures routières et ferroviaires	Lessivage des sols et déversements accidentels	ABCD	ABC		ABCD		A	B	C	D
Aménagements futurs	Urbanisation	ABCD	ABCD ?		ABCD		A	B	C	D
	Infrastructures	ABCD	ABCD ?		ABCD		A	B	C	D
	Artisanat et industries	ABCD	ABCD ? Artisanat	ABCD ? Industries	ABCD	ABCD	A	B	C	D

Assainissement collectif et non collectif : Cet enjeu est perçu comme moyennement ou fortement prioritaire selon les acteurs. L'assainissement collectif est bien cadré et les SPANC sont en place. Toutefois, certains dispositifs d'ANC sont non conformes à la réglementation, et peuvent constituer un risque pour la ressource en eau. Il est proposé que les dispositifs d'ANC soient mis en conformité en priorité sur les zones de sauvegarde, notamment sur les ZSE de Ledenon (zone A) et de Bernis (zone B).

Gestion des eaux pluviales : La gestion des eaux pluviales est bien cadrée, et ne constitue pas un enjeu prioritaire pour les acteurs.

Forages privés : Il existe aujourd'hui un manque de connaissance sur les forages en domaine privé (nombre et conception). Pour y pallier, les participants proposent que des recensements soient réalisés sur les zones de sauvegarde, et que les forages non conformes soient réhabilités pour réduire le risque de contamination pour la ressource. Il est rappelé que, sur certains secteurs de la nappe, des actions de réhabilitation des têtes des forages en domaine privés sont déjà engagées.

Phytoprotecteurs pour les collectivités et les particuliers : Cet enjeu est perçu comme fortement prioritaire par les acteurs. Il est rappelé que le volume de produits phytoprotecteurs utilisés par les particuliers et les collectivités représente environ 10 % du volume total de produits utilisés sur le territoire de la nappe. Les participants évoquent un manque d'information de la population sur les risques liés à l'utilisation des produits phytoprotecteurs, et sur les règles à respecter pour les utiliser. Les particuliers peuvent ainsi être amenés à utiliser de manière excessive ces produits. Il est rappelé que, contrairement aux particuliers, les professionnels doivent posséder un certificat individuel attestant de la connaissance suffisante pour utiliser les pesticides et en réduire l'usage (Certiphyto). La zone D est considérée comme moins prioritaire du fait que l'aquifère des sables astiens est plus profond, et moins vulnérable.

Utilisation des intrants dans l'agriculture : Cet enjeu est déjà bien connu sur le territoire avec plusieurs captages classés « prioritaires » liés à la présence de nitrates et/ou pesticides dans les eaux prélevées pour l'AEP. Cette situation s'explique notamment par la forte vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère des cailloutis du Villafranchien (nappe peu profonde recouverte par des matériaux perméables ou imperméables mais de manière discontinu). A noter que la nappe des sables astiens, qui est captive, est moins vulnérable aux activités de surface (zone D). A contrario, la zone C où la nappe affleure est considérée comme la plus vulnérable aux activités de surface. L'utilisation des intrants fait l'objet de multiples actions dans les zones de protection des aires d'alimentation de

captages (agro-écologie, rotation des cultures...), et est réglementée sur le territoire dans le cadre du classement des communes en zones vulnérables au titre de la Directive Nitrates (limitation des intrants azotés, règles d'épandage...). Cet enjeu est ainsi perçu comme étant peu ou fortement prioritaire selon la perception/position des acteurs : lorsque les acteurs considèrent l'état de la ressource et la vulnérabilité de l'aquifère, ils classent cet enjeu comme prioritaire / lorsque les acteurs considèrent l'ensemble des actions déjà engagées et les leviers restant aujourd'hui ou le lien avec le développement d'une activité économique du territoire, ils classent cet enjeu comme peu prioritaire.

Effluents agricoles : Les effluents agricoles concernent essentiellement le rinçage des caves viticoles et le lavage des appareils de traitements des produits phytosanitaires. Dans la même logique que précédemment, le niveau de priorité de cet enjeu est considéré différemment selon la perception des acteurs. Cet enjeu est toutefois perçu par l'ensemble des participants comme moins prioritaire que le précédent en lien avec l'utilisation des intrants. A noter que le lavage des appareils de traitement des produits phytosanitaires est considéré comme un enjeu prioritaire dans certaines démarches de protection des captages prioritaires.

Pratiques d'épandage : L'épandage des boues de STEP est cadré aujourd'hui avec la Mission d'Expertise et de suivi des Epandages (MESE) de la chambre d'agriculture du Gard. Comme précédemment, le niveau de priorité de cet enjeu est considéré différemment selon la perception des acteurs. Cet enjeu est toutefois perçu par l'ensemble des participants comme moins prioritaire que l'utilisation des intrants.

Effluents rejets/industriels : Cet enjeu est perçu comme étant moyennement ou fortement prioritaire selon les acteurs. Les industries classées ICPE font l'objet de suivis et de contrôles par la DREAL. En revanche, les rejets des industries non classées ne sont pas suivis, et leur éventuel impact sur la ressource n'est pas ou peu connu. Ces industries peuvent pourtant constituer un risque pour la ressource par effet cumulé sur une zone donnée. Les participants s'accordent sur le fait qu'il existe un manque de connaissance sur les rejets et les effluents des industries non classées.

Activités extractives : Cet enjeu est perçu comme étant peu, moyennement ou fortement prioritaire selon la perception/position des acteurs. Il est rappelé par l'UNICEM que cette activité classée ICPE est soumise à une réglementation stricte, notamment à étude d'impact à l'amont des projets. Elle est également soumise à des suivis et contrôles réguliers par la DREAL. Par ailleurs, les cailloutis du Villafranchien constituent un gisement unique dans le domaine de la construction.

Toutefois, pour certains acteurs, l'activité extractive en eau accroît la vulnérabilité de la nappe, et peut constituer un frein à la mise en place de nouveaux captages si les gravières sont situées à l'amont hydraulique. Les extractions de matériaux sont par ailleurs interdites dans les périmètres de protection rapprochée des captages AEP. Il est rappelé que la nappe est globalement peu profonde, et peut être à certains endroits à quelques mètres du sol. Les carrières évoquent des exemples d'actions entreprises pour minimiser les impacts.

Anciens sites industriels : Cet enjeu est perçu comme étant peu, moyennement ou fortement prioritaire selon les acteurs. Pour certains, la dépollution des anciens sites industriels n'est pas à la hauteur des enjeux. D'autre n'ont pas connaissance de problème de pollutions liées à d'anciens sites industriels. Les participants s'accordent sur le fait qu'il existe un manque de connaissance et de suivi des anciens sites industriels.

Infrastructures routières et ferroviaires : Plusieurs infrastructures routières et ferroviaires traversent les zones de sauvegarde. Un dispositif de gestion des eaux pluviales non adapté peut engendrer une infiltration de polluant vers la nappe en cas de lessivage des sols par les eaux de pluies ou de déversements accidentels. Cet enjeu est perçu comme fortement prioritaire sur les zones déjà exploitées.

Urbanisation future : Cet enjeu est perçu comme étant prioritaire sur les zones de sauvegarde, notamment pour conserver le potentiel d'implantation des nouveaux captages. Certains acteurs précisent que l'urbanisation est en outre contrainte par les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI).

Aménagements de nouvelles infrastructures routières et ferroviaires : Cet enjeu est perçu comme étant prioritaire même si certains acteurs précisent que de nombreuses infrastructures sont déjà en place.

Développement de l'artisanat et implantation de nouvelles industries : Les acteurs ont pour la plupart distingué l'artisanat et l'industrie. Le développement de l'artisanat représente un enjeu pas ou peu prioritaire, alors que l'implantation de nouvelles industries est un enjeu considéré comme prioritaire, à nuancer selon le type d'industrie et le niveau de suivi déjà demandé par la réglementation.

Une fois les enjeux discutés, il est proposé aux participants **d'échanger de manière libre sur les besoins de chacun à considérer dans la démarche, et sur les pistes d'actions envisageables pour préserver les ressources stratégiques.**

L'UNICEM rappelle les actions entreprises par les carriers vis-à-vis de la ressource en eau, et l'enjeu que représente l'exploitation des cailloutis du Villafranchien dans le domaine de la construction. Le SMNVC indique que les services de l'Etat ne permettront pas l'implantation d'un captage à l'aval hydraulique d'une carrière. L'activité extractive est d'ailleurs prohibée dans les périmètres de protection rapprochée des captages d'eau potable.

L'UNICEM évoque des retours d'expérience sur d'autres territoires où la carrière n'est pas préjudiciable à la ressource en eau. A titre d'exemple, les anciennes carrières peuvent laisser place à des bassins réservoirs pour l'alimentation en eau potable. L'Agence de l'eau précise que le traitement des eaux de surface a un coût très supérieur à l'exploitation des nappes souterraines. Monsieur TRICOU, Adjoint au Maire de la commune d'Aubord et Président du SMNVC, explique, qu'en tant qu'élu avec des responsabilités, il ne pourrait pas prendre le risque d'avoir une gravière à l'amont des captages pour l'AEP.

Les participants s'interrogent alors sur la possibilité d'extraire des matériaux « hors eau » sur les zones de sauvegarde. L'UNICEM exprime l'idée que, dans le cas où la nappe affleure et où sa protection est initialement très faible, l'extraction en eau ne constitue pas un préjudice pour la préservation de la nappe.

Par ailleurs, l'interdiction ou la limitation de l'activité extractive sur les zones de sauvegarde, qui recouvrent une partie importante du territoire de la Vistrenque, peut être dommageable à l'environnement en éloignant les lieux de prélèvements des zones de construction. L'UNICEM rappelle que le domaine de la construction est en carence de ces matériaux siliceux.

Il est indiqué que les zones de sauvegarde, qui ont été délimitées sur la base de l'existant, comprennent de nombreux périmètres de protection rapprochée dans lesquels sont interdits l'extraction de matériaux.

Les participants s'accordent sur le fait que c'est un territoire à préserver où **les actions de préservation de la ressource en eau doivent être jumelées avec les besoins en matériaux. Un compromis doit ainsi être trouvé entre les besoins en matériaux et la protection de la ressource.**

La Chambre d'agriculture du Gard explique que de nombreuses actions sont entreprises par les agriculteurs pour protéger la ressource en eau, mais celles-ci sont généralement cantonnées aux zones de protection des aires d'alimentation de captages. Ces actions pourraient être étendues, sur la base du volontariat, aux territoires des zones de sauvegarde à condition que les moyens économiques soient donnés aux agriculteurs. Les Mesures Agro-Environnementales sont en effet restreintes aux zones de protection des AAC. Le PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles), qui permet de mobiliser les financements de l'État et de la Région, pourrait être également ouvert à l'ensemble des zones de sauvegarde.

Par exemple, une aide financière pourrait être apportée aux agriculteurs pour la mise en place de jachères fleuries, dont les intérêts faunistique et floristique sont reconnus aujourd'hui. Il est ajouté que les coûts induits par les modifications des pratiques peuvent s'avérer très élevés pour les agriculteurs, sans que ces actions soient pour autant valorisées auprès du consommateur (labels par ex). A titre d'illustration, la Directive Nitrates demande la mise en place d'un couvert végétal pour piéger les nitrates, dont la mise en œuvre peut nécessiter 200, voire 300 euros par hectare.

La Chambre d'agriculture met en avant l'expérimentation et les progrès scientifiques pour faire évoluer les pratiques dans le domaine agricole. Par exemple, la technique de confusion sexuelle des ravageurs permet de réduire l'utilisation des insecticides dans les vignes. Autre exemple, l'utilisation des OGM permet également aux agriculteurs de réduire leurs intrants, puisque l'espèce cultivée possède déjà un gène de résistance aux maladies et ravageurs.

La recherche pourrait également se concentrer sur les végétaux permettant la dépollution des eaux (ex du saule et des roseaux). Ces plantations mises en place sur un banc de 1 mètre (sous forme de plaquette) pourraient favoriser la réduction de la quantité de nitrates dans les sols et eaux de lessivage (étude ONF/IRSTEA). Il est rappelé que ces démarches visent plutôt la préservation des eaux superficielles. Dans tous les cas, il serait intéressant de rechercher des retours d'expériences sur des méthodes et dispositifs novateurs pour la protection des eaux souterraines, afin d'ensuite les promouvoir auprès des agriculteurs du territoire.

La gestion quantitative de la ressource est abordée par les participants. Même si les nappes Vistrenque et Costières ne possèdent pas aujourd'hui de problème quantitatif, les périodes de sécheresse récurrentes sur le territoire nécessitent une sensibilisation des acteurs à une gestion économe de l'eau. Dans notre région soumise à un climat méditerranéen, chaque acteur

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

(gestionnaires de réseaux, collectivités et particuliers) ne devrait pas s'obstiner à conserver des gazons verts tous les étés. Des solutions peuvent être trouvées, en passant, par exemple, par une gestion alternative ou une récupération des eaux pluviales, une gestion écologique des arrosages, ou encore le développement d'espaces verts économes en eau. La sensibilisation des habitants à cet enjeu passe par la mise en place d'actions par les collectivités et les gestionnaires de réseaux.

L'urbanisation doit être pensée autrement pour préserver les ressources en eau.
L'augmentation des surfaces imperméabilisées réduit en effet la quantité des eaux alimentant les nappes souterraines, ainsi que la possibilité d'implanter un captage dans le futur.

Concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, Nîmes et plusieurs autres communes de l'agglomération ont mis en place des Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) pour tendre vers le « zéro phyto » dans l'entretien des espaces publics communaux.

Des efforts de sensibilisation restent toutefois à mener auprès des collectivités, mais aussi auprès des particuliers pour améliorer l'utilisation de ces produits.

Après remerciements des participants, SEPIA Conseils indique que le diaporama et le compte-rendu de cette réunion seront envoyés à chaque invité, et rappelle qu'ils sont invités au COPIL de fin de phase 3 de l'étude qui devrait avoir lieu en octobre.

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

	<h2>Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières</h2>
<p>PHASE 3 – Réunion de concertation du 9 juillet 2015 à Aubord – 15H00</p> <p>Compte rendu rédigé par SEPIA Conseils</p>	

Personnes invitées

Organisme / Structure	Nom	Adresse mails	Présent	Excusé	Diffusion
Agence de l'Eau RMC	LACOMBE Evelyne	evelyne.lacombe@eurmc.fr	x		x
Agence de l'Eau RMC	GRAILLE Chantal	chantal.graille@eurmc.fr		x	x
ARS - DT Gard	VEAUTE Jean-Michel	jean-michel.veaute@sante.gouv.fr		x	x
DREAL LR	LECAT Gabriel	gabriel.lecat@developpement-durable.gouv.fr		x	x
DDTM Gard - Service eau	LEVRIER Laurent	laurent.levrier@gard.gouv.fr		x	x
DDTM Gard - Service eau	PLANTIER Virginie	virginie.plantier@gard.gouv.fr	x		x
Chambre d'Agriculture 30	GALTIER Anne-Lise	anne-lise.galtier@gard.chambagri.fr	x		x
Chambre d'Agriculture 30 – Elu Commune de Générac - Maire	TOUZELIER Frédéric		x		x
Conseil Régional LR	INGOUF Régis	ingouf.regis@cr-languedocroussillon.fr		x	x
Conseil Général 30	GAUBIAC Sandrine	sandrine.gaubiac@gard.fr		x	x
SAGE VNVC	REDON Charlotte	charlotte.redon@eptb-vistre.fr	x		x
Animatrice « captages prioritaires »	ESCUlier Carine		x		x
Agence de l'urbanisme	CHAPTAL Magali	magali.chaptal@audrna.com		x	x
Agence de l'urbanisme	RIVET Charlotte	charlotte.rivet@audrna.com	x		x
NIMES Métropole - Elu Eau potable	BOLLEGUE Jacques	jacques.bollegue@lcalmette.fr	x		x
NIMES Métropole	PAILLARD Franck	franck.paillard@nimes-metropole.fr	x		x
NIMES Métropole	DEGOUL Hubert	hubert.degoul@nimes.fr	x		x
CC Petite Camargue (Vauvert et Aimargues) - Elu	BRUNDU André	maire@aubord.fr		x	x
Commune de Bellegarde - Technicien	BOUDET Eric	e.boudet@mairie-bellegarde.fr		x	x
Commune de Bellegarde - Elus	ETIENNE Frédéric BRESSOT Michel RIGAL Olivier	frederic.etienne@rizzon.com / bressot.michel@orange.fr / olivier.rigal30@gmail.com		x	x
Commune de Générac - DGS	GUARDIOLA Eric	dgs@generac.fr	x		x
SAFER LR	BOTREL Isabelle	ibotrel@saferlr.fr		x	x
UNICEM	LAUZE Jean-Bernard	jean-bernard.lauze@unicem.fr		x	x
UNICEM	ALBERT Wilfried	Wilfried.ALBERT@colas-mm.com	x		x
UNICEM Lafarge	CREQUER Delphine	delphine.crequer@lafarge.com	x		x
CIVAM Bio 30	GUIRAUD Patrick	domaines.guiraud@wanadoo.fr		x	x

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

Organisme / Structure	Nom	Adresse mails	Présent	Excusé	Diffusion
CIVAM Bio 30	FLORES Denis	g.deleuse@biogard.fr l.menneboo@biogard.fr		x	x
Union des Distilleries de la Méditerranée (UDM)	DHERBOMEZ Franck	franck.dherbomez@groupeudm.com		x	x
Usine Saint Mamet – Conserves France	BATTEAU Laurence	lbatteau@ccci.it		x	x
Usine Saint Mamet – Conserves France	CARPENTIER Coline	ccarpentier@ccci.it	x		x
Nestle Waters Supply Sud (Perrier)	GIRARD Sébastien	sebastien.girard@waters.nestle.com		x	x
Président du SMNVC Commune d'Aubord - Elu	TRICOU Sébastien	sebastien.tricou@franceagrimer.fr	x		x
SMNVC	RESSOUICHE Sophie	sophie.ressouche@vistrenque.fr	x		x
Antea Group	LACROIX Jérôme	jerome.lacroix@anteagroup.com	x		x
SEPIA Conseils	DOUSSIN Nicolas	nd@sepia-uw.fr	x		x
SEPIA Conseils	LESUEUR Julie	jl@sepia-uw.fr	x		x

Contexte et ordre du jour de la réunion

Les nappes Vistrenque et Costières ont été identifiées comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015. Le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières (SMNVC) a lancé, avec le soutien de l'Agence de l'eau, une étude d'identification et de préservation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable actuelle et future sur les nappes Vistrenque et Costières. Le groupement de bureaux d'étude composé d'Antea Group et de SEPIA Conseils a été chargé de mener cette étude ; celle-ci a d'ores et déjà permis d'identifier les zones de sauvegarde et il convient maintenant d'identifier les démarches ou actions nécessaires pour protéger la ressource.

Dans ce contexte, une réunion d'information a été organisée le 16 juin 2015 à Aubord avec les acteurs impliqués, afin de les informer de la démarche et des premiers résultats de l'étude. Cette réunion d'information a été suivie de deux réunions de concertation en vue d'engager les réflexions sur les stratégies d'intervention envisageables pour protéger durablement les zones de sauvegarde.

Le présent compte-rendu retrace les principaux échanges et les points importants évoqués lors de la réunion de concertation organisée le jeudi 9 juillet 2015 à Aubord, qui portait plus particulièrement sur les zones de sauvegarde localisées en rive gauche du Vistre.

Synthèse du déroulement de la réunion et des échanges

SEPIA Conseils ouvre la réunion et en rappelle l'ordre du jour. Après un rapide tour de table, le programme de la réunion est présenté :

- ✓ Présentation de 15 min pour rappeler la démarche et les zones de sauvegarde identifiées dans les phases précédentes, en particulier celles localisées en rive gauche du Vistre,
- ✓ Phase d'échange et d'organisation des idées autour de 3 grandes questions :
 - Compte-tenu des actions déjà engagées sur les zones pour reconquérir la qualité de l'eau, quelles actions complémentaires peuvent être envisagées pour réduire les pollutions actuelles ?
 - Comme empêcher la dégradation qualitative (et quantitative) des ressources stratégiques sur le long terme ?
 - Comment conserver le potentiel d'implantation de nouveaux captages sur le long terme ?

Les principaux points évoqués par les participants lors de la phase d'échanges ainsi que la formalisation des débats, réalisée sur le papier Craft pendant la réunion, sont présentés ci-après.

Compte-tenu des actions déjà engagées sur les zones pour reconquérir la qualité de l'eau, quelles actions complémentaires peuvent être envisagées pour réduire les pollutions actuelles ?

A la suite de la présentation, la Chambre d'agriculture du Gard explique qu'une note a été rédigée par les élus de la Chambre, qui étaient présents à la précédente réunion de concertation, mais qui n'ont pas pu se déplacer de nouveau. Cette note formalise les perceptions et suggestions des élus vis-à-vis de la démarche.

Par ailleurs, la DDTM indique que les forages agricoles non déclarés peuvent également poser problème. Le SMNVC confirme qu'il existe des forages agricoles non déclarés, mais explique que ce sont également les nombreux forages chez les particuliers qui posent problème pour la préservation de la nappe. Les forages chez les particuliers, généralement non déclarés, ne respectent pas la réglementation en matière de conception.

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

1) RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ 2) PRÉSERVATION SUR LE LONG TERME DES RESSOURCES STRAT

AU REGARD DES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES, QUELLES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT-ÊTRE ENVISAGÉES POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS ?

COMMENT EMPÊCHER LA DÉGRADATION QUALITATIVE (ET QUANTITATIVE) DES RESSOURCES SUR LE LONG TERME ?

COMMENT CONSERVER LE POTENTIEL D'IMPLANTATION DE NOUVEAUX CAPT SUR LE LONG TERME ?

DISTRIB CHAMP STAMMET
 SUIVI EFFLUENTS STAMMET
 GRANDAGE STAMMET
 RESTRICTION UGEBE TVV
 ECONOMIE EAU PROCESS
 FRAN DE BASSIN GRANULAT
 RESSOURCE
 BASSIN DE RECHARGEMENT
 VARIÉ
 REGLEMENTATION
 URBAINE
 GARDE FOU
 ORDONNANCE
 0% bore
 COUVERTURE
 PARTICIPATION
 HYDROLOGIQUE
 ETUDE
 ETUDE
 IMPACT
 IRPE
 COMPLEXES
 URBAINISATION
 & USAGES
 PLAN d'urbanisme
 GÉNÉRAL
 VARIÉTÉS
 → URBANISAT
 ESPACE
 RESERVE
 ETUDE / DIN
 PAS D'INTERDIRE
 URBAINISATION
 DU LES ZONES
 MODIF
 ESPACE
 RESERVE
 ZAC (ZAD)
 (Pas de renouveau)
 GÉNÉRAL
 ABC
 VILLE SAFER
 FRONTIÈRE
 MOYEN
 CONSERVER
 IT captage
 SPECULATION
 VILLE
 FRONTIÈRE
 RESERVE
 DIRECT
 GÉNÉRAL
 ≠ CONCEPT
 BIAU

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

Monsieur TOUZELIER, Maire de Générac et élu à la Chambre d'agriculture du Gard, informe que des actions sont mises en place sur la commune de Générac pour tendre vers le « zéro phyto ». Il est rappelé que l'objectif « zéro phyto » doit être atteint par les collectivités en 2017 (loi transition énergétique), et en 2019 par les particuliers.

D'autres communes, comme Saint Gilles, Vauvert et Bellegarde, ont engagées une démarche « zéro phyto » en mettant en place des Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH), en collaboration avec l'Agence de l'eau et la Chambre d'agriculture. Ces plans d'actions concrets, qui sont élaborés à l'échelle communale ou intercommunale, bénéficient d'une aide publique par l'Agence de l'eau pour faciliter leur mise en œuvre.

Le changement des pratiques prend du temps et cela nécessite des moyens financiers et humains, mais cette démarche est globalement bien acceptée par les collectivités. Plusieurs autres communes sont ainsi en cours de réflexion pour engager ce type de démarche.

Outre la mise en place de solutions alternatives pour la gestion des espaces publics, les plans d'actions intègrent une formation des agents et une communication vers la population. Il est indiqué que le problème de pollution par les pesticides proviendrait notamment des particuliers, qui dosent mal les produits sans qu'aucun suivi ne puisse être mis en place par les institutions. Des actions de communication sont ainsi nécessaires pour sensibiliser les particuliers à l'usage de ces produits.

Concernant l'alimentation en eau potable sur le territoire de Générac, Monsieur TOUZELIER informe qu'une étude est en cours avec la Communauté d'Agglomération de Nîmes pour augmenter le débit d'exploitation sur le captage exploité de Générac, et délimiter les périmètres de protection associés. Le SMNVC ajoute que le périmètre de la zone de sauvegarde de Générac est susceptible d'évoluer en fonction des résultats de l'étude en cours menée par la Communauté d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes explique que les écoulements de la nappe sont complexes, et qu'ils ne sont pas bien appréhendés aujourd'hui malgré les 10 piézomètres en place. L'étude en cours vise justement à améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement de la nappe. Il est rappelé que la législation sur les périmètres de protection éloignée des captages n'impose rien (mesures facultatives), à l'inverse des périmètres de protection rapprochée.

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

Concernant l'assainissement individuel, l'Agence de l'eau informe qu'il a été préconisé sur d'autres territoires la mise en conformité des dispositifs d'assainissements non collectifs en priorité sur les zones de sauvegarde. L'Agence de l'eau ajoute qu'elle peut appuyer les SPANC sur les zones de sauvegarde. Cette mesure pourrait être transposée sur les zones de sauvegarde du territoire.

En matière de gestion des forages en domaine privé, Monsieur TRICOU, Président du SMNVC et Adjoint au Maire de la commune d'Aubord, rappelle que la commune est responsable du contrôle des captages en domaine privé.

L'Agence de l'eau informe que des financements sont possibles par l'Agence de l'eau RMC lorsque la commune s'engage dans une démarche de contrôle des forages chez les particuliers avec lancement d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Les élus soulignent qu'il est compliqué d'intervenir chez les particuliers pour contrôler les forages, malgré le pouvoir de police du Maire, s'ils ne possèdent aucune information. Il existe en effet une multitude de petits forages (du notamment à la nappe peu profonde), qui ne sont pas connus. Généralement, la commune agit lorsqu'il y a délation.

Le SMNVC mentionne la démarche basée sur le volontariat pour réhabiliter les forages, actuellement menée sur le territoire des nappes Vistrenque et Costières. Cette démarche nécessite au préalable une déclaration pour bénéficier des aides à 80 %. Toutefois, il s'agit souvent en pratique de forages anciennement agricoles qui ne sont plus exploités. Il y a également des inventaires des forages en domaine privé engagés en priorité dans les aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires.

Pour les forages en domaine agricole, Monsieur TRICOU indique qu'il faut surtout mettre en place des actions de sensibilisation sur les aires d'alimentation des captages prioritaires. Les agriculteurs, qui sont aujourd'hui desservis par le réseau BRL, peuvent avoir oublié ces anciens forages.

L'animatrice des captages prioritaires présente de manière synthétique les actions menées aujourd'hui sur les aires d'alimentation des captages (animation auprès des acteurs locaux, actions collectives, ...), ainsi que l'étude en cours sur les alternatives écologiques à l'utilisation des intrants en milieu agricole.

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

Monsieur TRICOU explique que les agriculteurs ont besoin de moyens financier et humain pour modifier et mettre en place des pratiques agricoles adaptées à la protection de la ressource en eau. Si l'on veut étendre les mesures mises en place dans les zones de protection aux territoires des zones de sauvegarde, il faut également étendre les aides des mesures agro environnementales (MAE).

Monsieur TOUZELIER rappelle que l'arboriculture et la viticulture sortent de près d'une décennie de crise. Dans ce contexte, la modification des pratiques n'est pas pérenne en absence d'aides financières.

La Chambre de l'agriculture du Gard ajoute que le marché du « bio » se ferme et cela coute 2 fois plus cher aux agriculteurs. Une partie de la population n'est effectivement pas prête à acheter plus cher pour du bio ou du local. A l'inverse, si le bio se vulgarise, le prix des produits diminuera. Il est ainsi difficile de prédire si la démarche bio sera rentable sur le long terme pour les agriculteurs.

Le SMNVC évoque une démarche engagée dans les Pyrénées-Orientales, où certaines caves coopératives augmentent les rémunérations des agriculteurs mettant en place des pratiques raisonnées, intégrées ou biologiques. Notre territoire pourrait s'inspirer de cette démarche.

Concernant les zones d'épandage de l'usine Saint Mamet, Conserves France explique qu'elles sont limitées par la future LGV. L'usine a notamment diminué ses rejets en réalisant des économies d'eau directement dans le processus de production. L'alimentation en eau est issue de l'eau de la ville de Vauvert et de l'eau du bas Rhône. Les épandages sont soumis à autorisation avec suivi de la qualité des effluents. A noter qu'un processus de dénitrification sous les champs d'épandage dégrade la matière organique.

Comme empêcher la dégradation qualitative (et quantitative) des ressources stratégiques sur le long terme ?

Concernant les carrières, l'UNICEM rappelle la réglementation ICPE à laquelle est soumise cette activité, avec notamment une étude d'impact à l'amont des projets. La DDTM ajoute que la réglementation ICPE actuelle prévoit un certain nombre de choses, qui visent notamment la protection de la ressource en eau.

L'UNICEM informe que le granulat est la 2^e ressource en France avec une production de 7 à 8 tonnes par an et par habitant. Or, en superposant les différentes couches réglementaires

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

contraignant l'activité extractive, il ne reste aujourd'hui que 2 % des gisements dans le Gard qui peuvent être exploités. C'est pour ces raisons qu'un compromis doit être trouvé entre la protection de la ressource en eau sur les zones de sauvegarde et le besoin en matériaux. Un des objectifs d'évolution pourrait être la recherche systématique d'un autre usage avec des externalités, comme la prévention des inondations par exemple (ex d'une carrière qui sert de bassin écrêteur de crue).

Monsieur TRICOU rappelle qu'il y a en effet des enjeux dans le Gard en termes d'inondation et de gestion du ruissellement. Il y a ainsi un intérêt pour le territoire à associer ces deux enjeux lorsque cela est possible.

Les participants s'interrogent sur la possibilité d'exploiter hors eau compte-tenu de la faible profondeur de la nappe. Cela peut être *a priori* envisageable sur les zones où la nappe est la plus profonde. Concernant les extractions en eau, le SMNVC explique que la nappe mise à nue devient particulièrement vulnérable aux pollutions transportées dans les eaux de lessivage. L'UNICEM propose alors que les carrières soient aménagées pour limiter ce risque de contamination. Il semble préférable de ne pas faire de généralités, et d'étudier les projets au cas par cas.

L'animatrice du SAGE demande s'il pourrait être envisagé dans le périmètre des SAGE des études hydrogéologiques à l'amont des projets. L'UNICEM répond que ces études sont déjà réalisées dans le cadre de l'application de la réglementation ICPE (études sur la faune, la flore, les inondations, la circulation des eaux...). Les études réalisées en amont des projets pourraient être transmises à la CLE du SAGE.

Comment conserver le potentiel d'implantation de nouveaux captages sur le long terme ?

Monsieur TOUZELIER explique que le PLU en cours d'élaboration (soumis à enquête publique bientôt) a dû intégrer une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) pour répondre à l'obligation de disposer de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants. Si la commune ne respecte pas les exigences fixées par l'état en termes de logements sociaux, la commune est susceptible de perdre son droit de préemption. Le secteur concerné par cette urbanisation est localisé près de la gare de Générac. Il est notifié que les projets de zones d'aménagement prennent en compte la protection de la ressource à travers notamment une gestion adaptée des eaux pluviales et des eaux usées.

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

Dans ces circonstances, Monsieur TOUZELIER s'interroge sur les obligations vis-à-vis de l'urbanisation, qui pourraient découler de la démarche de préservation des zones de sauvegarde.

Le SMNVC répond que l'objectif de la démarche n'est pas d'interdire l'urbanisation dans les zones de sauvegarde, mais bien de concilier l'urbanisation avec la préservation de la ressource en eau et la possibilité d'implanter dans le futur de nouveaux captages. En pratique, il y aura 2 types de plans d'actions :

- ✓ Des propositions de dispositions et articles pour le futur SAGE seront faites dans le cadre de la phase 3 sur la base des résultats de la concertation. Ces propositions constitueront des pistes de réflexion pour la rédaction du document final du SAGE, qui fera l'objet d'un travail spécifique de concertation et d'approbation par la CLE.
- ✓ D'autres outils pourront toutefois être utilisés pour préserver les zones de sauvegarde, ceux-là feront l'objet d'un plan d'actions à part. Aucun dispositif réglementaire n'encadrant aujourd'hui cette démarche, le plan d'actions hors SAGE sera mis en œuvre par les acteurs du territoire sur la base du volontariat.

L'Agence de l'eau rappelle qu'un des objectifs de cette démarche est de raisonner à l'échelle du territoire en décroissant les différents usages.

Les élus se demandent comment préserver les zones de captages potentielles là où on a une pression urbaine importante.

L'Agence de l'eau mentionne des achats de terrains par certaines collectivités concernées par des zones de sauvegarde afin de préserver le potentiel d'implantation de captages dans le futur. Les participants s'interrogent alors sur la possibilité de réserver des espaces pour préserver la ressource en eau de l'extension urbaine.

Les élus des collectivités indiquent que l'on peut réserver des espaces dans un PLU, mais que cela nécessite des investigations complémentaires pour justifier le captage et l'étendue de la zone à préserver. Ces études ne sont donc pas adaptées à une projection sur le long terme, où les besoins futurs ne sont pas connus. D'autre part, si le propriétaire localisé sur la zone réservée veut vendre, la collectivité devra obligatoirement acheter les terrains (droit de préemption urbain).

L'animatrice des captages prioritaires spécifie que des veilles foncières sont menées sur les zones de protection des captages. Cet outil est efficace pour préserver les zones sur le long terme. Toutefois, la veille foncière peut constituer un moyen de spéculation pour les agriculteurs.

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur les nappes Vistrenque et Costières

Le SMNVC souligne que l'outil de veille foncière n'est pas forcément à l'origine du problème, car dès que les collectivités ont des projets, les prix montent.

Monsieur TRICOU explique que ce n'est pas si simple pour la collectivité d'acquérir des terrains, car cela coûte cher, y compris en gestion. Lorsque la collectivité cède la gestion du terrain, elle doit instituer des baux environnementaux ou commodats pour que l'exploitant mette en place des pratiques adaptées aux exigences fixées. Il est précisé que le bail environnemental présente un risque d'exclusion pour l'exploitant ne respectant pas les règles, contrairement au commodat, qui est une convention de mise à disposition. Les commodats sont généralement mis en place avec des agriculteurs locaux, qui sont attachés au territoire.

Le SMNVC ajoute que les parcelles rachetées par les collectivités sont souvent des sites pilotes présentant des projets de valorisation des terres et des pratiques agricoles innovantes.

Après remerciements des participants, SEPIA Conseils indique que le diaporama et le compte-rendu de cette réunion seront envoyés à chaque invité, et rappelle qu'ils sont invités au COPIL de fin de phase 3 de l'étude qui devrait avoir lieu en octobre.